



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/767
6 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 5 SEPTEMBRE 1995, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFGHANISTAN AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le
texte d'une lettre datée d'aujourd'hui, qui vous est adressée par le Ministre
d'État aux affaires étrangères de l'État islamique d'Afghanistan, M. Najibullâh
Lafraïe (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) A. G. Ravon FARHÂDI

ANNEXE

Lettre datée du 5 septembre 1995, adressée au Secrétaire général
par le Ministre d'État aux affaires étrangères d'Afghanistan

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes vœux les meilleurs. Au nom de l'État islamique d'Afghanistan, je tiens à vous informer que les ingérences étrangères, en particulier celles du Pakistan, qui visent à renverser l'État islamique d'Afghanistan, ont maintenant atteint un niveau critique. Il y a fort à craindre que, si les organismes internationaux compétents, dont le Conseil de sécurité des Nations Unies, ne prennent pas des mesures sérieuses et efficaces pour faire face à la situation actuelle, le conflit ne fera que s'intensifier, au point de devenir incontrôlable, de s'étendre aux pays voisins et de menacer ainsi la paix et la stabilité dans la région.

L'État islamique d'Afghanistan, qui est un membre fidèle et de longue date de l'Organisation des Nations Unies, est aussi un pays déterminé à préserver ses intérêts vitaux; soucieux de respecter scrupuleusement les principes des Nations Unies visant à renforcer la paix internationale, il a toujours cherché à prévenir la montée des tensions par des moyens diplomatiques. C'est pourquoi l'Afghanistan a prôné à maintes reprises le recours à des moyens pacifiques pour résoudre les conflits armés dans le pays, aussi bien dans sa correspondance avec l'Organisation des Nations Unies qu'avec l'Organisation de la Conférence islamique.

Au cours des années qui ont suivi la création de l'État islamique d'Afghanistan, le Pakistan s'est malheureusement refusé à instaurer des liens de coopération et de confiance mutuelle et, qui pis est, a provoqué des conflits armés en Afghanistan, qui ont donné lieu à de véritables massacres parmi la population. Depuis que le Pakistan a créé les bandes de "Tâliban", auxquelles il fournit hommes et matériel en vue d'envahir la partie occidentale du pays, la situation est devenue intenable.

Nous vous prions instamment de prendre des mesures pour empêcher que la situation ne dégénère, et de répondre ainsi aux attentes de millions d'Afghans menacés par les périls de la guerre.

L'État islamique d'Afghanistan considère qu'il est de son devoir national et historique de s'opposer fermement, résolument et coûte que coûte à toute ingérence extérieure visant la désintégration de l'Afghanistan.

Afin que les mesures qu'il prendra pour défendre son unité nationale, sa souveraineté et son intégrité territoriale soient bien comprises, l'État islamique d'Afghanistan demande que le texte de la présente soit distribué en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Ministre d'État aux affaires étrangères

(Signé) M. Najibullâh LAFRAÏE
